



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des personnels  
enseignants du second degré (DPES)**

**Division des personnels  
enseignants du second degré  
DPES 3**

Saint-Denis, le 22 janvier 2024

Affaire suivie par :  
Magali FAYEL  
Mél : [mouvement2d@ac-reunion.fr](mailto:mouvement2d@ac-reunion.fr)

Le recteur

24 avenue Georges Brassens  
CS71003  
97743 ST DENIS CEDEX

à

Monsieur le président de l'Université,  
Mesdames, messieurs les chefs d'établissement,  
Mesdames, messieurs les inspecteurs,  
Mesdames, messieurs les chefs de service,

**CIRCULAIRE N° DPES/24/01**

**Objet : Candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement français en principauté d'Andorre au titre de l'année scolaire 2024-2025**

**Référence :** [note de service 30 novembre 2023 - BO n°3 du 18 janvier 2024 \(NOR : MENH2327099N\)](#)

Je vous informe de la publication au bulletin officiel de l'éducation nationale et de la jeunesse de la note de service relative à l'affectation des personnels dans les établissements d'enseignement français en principauté d'Andorre au titre de l'année scolaire 2024-2025.

**1. LA PROCÉDURE DE CANDIDATURE**

Les candidats déposeront leur candidature, accompagnée des pièces justificatives, sur l'application Amandor-MEN à l'adresse : <https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/AMANDOR-MEN>.

**2. CALENDRIER DES OPÉRATIONS**

- **22 janvier 2024** : date d'ouverture d'Amandor-MEN ;
- **2 février 2024** : date limite de saisie de la candidature sur Amandor-MEN ;
- **15 février 2024** : date limite de transmission à la DPES du dossier complet **avec la fiche d'avis** à [mouvement2d@ac-reunion.fr](mailto:mouvement2d@ac-reunion.fr) ;
- **29 février 2024** : date limite de téléversement sur Amandor-MEN des pièces justificatives + avis des autorités hiérarchiques ;
- **à partir du 15 mai 2024** : date de communication des résultats par la DGRH.



Les candidats recueilleront, au moyen de la fiche d'avis téléchargeable sur Amandor-MEN l'avis des autorités hiérarchiques sur la demande de mobilité de l'agent.

Le respect des instructions qui précèdent conditionne le bon déroulement de la campagne de recrutement. Les dossiers de candidature qui ne respecteraient pas la procédure décrite ci-dessus ne seront pas examinés.

J'invite les candidats intéressés par une mobilité dans un établissement d'enseignement français en principauté d'Andorre à la rentrée scolaire 2024-2025 et leur supérieur hiérarchique à consulter la note citée en référence. Vous trouverez toutes les informations utiles et complémentaires sur le site de la délégation à l'enseignement français en principauté d'Andorre : <http://sef.xena.ad/SEF/index.htm>.

Je vous prie de bien vouloir assurer une large diffusion de la présente circulaire auprès des personnels placés sous votre autorité et vous remercie de votre collaboration.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

**Pour le recteur de région académique,  
recteur d'académie et par délégation**

**le secrétaire général  
de région académique  
secrétaire général d'académie**

**SIGNÉ  
Maryvonne CLÉMENT**